



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 2 JUIN 2014, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Florence Beauvent et Louise Thouin et messieurs Robert Pilote, Léopold Michel, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #14-156  
Procès-verbal  
du 05-05-14

Période de  
questions

Rés.#14-157  
Contribution  
Vélirium

Rés.#14-158  
Contribution  
Maison des  
jeunes

Rés.#14-159  
Contribution  
financière -  
école Caps-  
des-Neiges I  
et II

Rés.#14-160  
Compte du  
mois

Rés. #14-161  
Compte du  
mois -Règl.  
#13-638

La période de questions débute à 20 heures 03 et se termine à 20 heures 28.

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité accorde une commandite de 3 000 \$ au Vélirium dans le cadre du Festival international et Coupe du monde de vélo de montagne UCI qui aura lieu du 31 juillet au 3 août 2014 au Mont St-Anne.

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité accorde une aide financière de 1 500 \$ à la Maison des jeunes dans le cadre du projet Hors Zone qui a pour objectif de rejoindre les jeunes dans leur milieu de vie tout en leur offrant des alternatives pour occuper leur temps de loisirs.

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité accorde une aide financière annuelle de 2 500 \$ à l'école Caps-des-Neiges I et II dans le cadre du programme « Sciences, sports et plein air » pour une période de trois (3) ans, soit de 2014 à 2016.

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2014, au montant de 141 411,97 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2014 du règlement #13-638 (rang St-Nicolas, rue de la Grange), au montant total de 20 580,53 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés. #14-162  
Compte du  
mois - Règl.  
#14-651

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2014 du règlement #14-651 (Décrétant de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie des rues de l'Étang et de la Traverse et prévoyant un emprunt de 555 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 67,20 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #14-163  
Compte du  
mois - Règl.  
#14-658

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2014 du règlement #14-658 (Décrétant des travaux de remplacement de l'égout collecteur dans le pont-barrage et prévoyant un emprunt de 230 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant de 23 735,72 \$ tels que présentés au conseil ». Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles au paiement dudit compte.

Explication et  
consultation  
sur une  
dérrogation  
mineure –  
3190, avenue  
Royale

Le directeur général, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge avant minimale de 4,80 mètres pour la résidence unifamiliale isolée située au 3190, avenue Royale alors que le règlement de zonage exige, à l'article 4.11.3.1, une marge avant minimale de six mètres.

23 personnes étaient présentes.

Un commentaire a été adressé au conseil municipal :  
Est-ce le meilleur choix ? Économiquement parlant, c'est le seul choix.

Rés. #14-164  
Dérrogation  
mineure –  
3190, avenue  
Royale

Attendu la demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge avant minimale de 4,80 mètres pour la résidence unifamiliale isolée située au 3190, avenue Royale alors que le règlement de zonage exige, à l'article 4.11.3.1, une marge avant minimale de six mètres;

Attendu que la résidence a été construite en 1972 et que l'implantation du bâtiment respectait la cour avant minimale;

Attendu que le ministère des Transports du Québec a exproprié des bandes de terrains de part et d'autre de l'avenue Royale, pour effectuer les travaux de réfection de cette route en 1993 et 1994;

Attendu que l'emprise de l'avenue Royale a été modifiée à cet endroit;

Attendu que si la dérogation est refusée, les propriétaires pourraient subir un préjudice sérieux;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge avant minimale de 4,80 mètres pour la résidence unifamiliale isolée située au 3190, avenue Royale alors que le règlement de zonage exige, à l'article 4.11.3.1, une marge avant minimale de six mètres.

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur

Rés. #14-165  
Permis PIIA



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 20 mai 2014, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
44, rue des Granites	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	14-56
19, rue de Turin	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	14-57
44, rue De Coubertin	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	14-58
220, rue de la Friche	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	14-59
2209, avenue Royale	Remplacement revêtement extérieur	14-60
13, rue de la Sagamité	Remplacement d'ouvertures sur le mur arrière	14-61
83, rue du Marais 255, rue de la Reine	Ajout d'une galerie avant Construction bâtiment complémentaire détaché	14-62 14-63
90, rue des Cimes	Agrandissement d'un bâtiment complémentaire	14-64
45, rue Franc-Clos	Construction bâtiment complémentaire détaché	14-65
33, rue de l'Île	Construction bâtiment complémentaire détaché	14-66
114, montée des Bois	Construction d'un bâtiment complémentaire détaché	14-67
106, rue des Hirondelles	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	14-69

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 2209, avenue Royale : que des encadrements aux fenêtres soient ajoutés, tel que sur le bâtiment complémentaire,
- 45, rue Franc-Clos : que la résidence soit peinte dans un délai de douze mois avec les mêmes couleurs que le bâtiment complémentaire ou que le revêtement extérieur de la résidence soit remplacé dans un délai de douze mois pour être



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés. #14-166  
Permis PIIA  
30, rue du  
Pommier

identique au revêtement du bâtiment complémentaire. Dans le second cas, une demande de permis devra être déposée.

Attendu la demande de permis pour la rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 30, rue du Pommier;

Attendu que la zone RA/AA-5 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des croquis ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

**En conséquence :**

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation de refuser la demande de permis pour la rénovation de la résidence unifamiliale isolée au 30, rue du Pommier et d'exiger des plans de qualité professionnelle.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement relatif à la politique de gestion de la dette. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Florence Beauvent à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement relatif à la création d'un fonds économique au montant de 125 000 \$. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Florence Beauvent à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #135 pour constituer un fonds de roulement, afin de l'augmenter à 750 000 \$. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Florence Beauvent à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement d'emprunt de 15 130,00 \$ pour les frais de refinancement des règlements :

#04-467 (02-441)	réparation de la chambre de vanne #1	80 \$
#07-542	services professionnels - travaux de prolongement de la rue du Rocher	736 \$
#07-527	réfection aqueduc, égout et voirie sur avenue Royale	1 388 \$
#06-508	travaux de raccordement du puits #4	2 082 \$
#08-550	réfection aqueduc, égout et voirie, avenue Royale entre 3457 et 3785	5 592 \$
#04-468	recherche en eau potable	968 \$
#98-383	travaux rue du Lynx et du Renard	2 344 \$
#09-573	travaux de construction rues des Marguerites et Trépanier	1 940 \$

Une dispense de lecture est demandée.

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que la municipalité apporte les modifications suivantes à la politique d'attribution des aides financières – volet support à l'excellence :

Rés.#14-167  
Modification  
politique  
d'attribution



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

des aides  
financières –  
Volet support  
à l'excellence

- Le premier paragraphe relatif au « Mécanisme d'analyse » est remplacé par le suivant :  
**«1. La demande doit être déposée avant la tenue de la compétition au service des loisirs afin d'être traitée selon les principes et les critères reconnus dans ce programme. L'aide sera attribuée seulement après le dépôt d'une preuve que le jeune a participé à cette compétition ou activité.»**
- La première phrase du paragraphe « Comment utiliser ce service ? » est remplacée par la suivante : « Pour le support à l'excellence, l'organisme ou individu doit compléter un formulaire prévu à cette fin et le remettre au secrétariat de l'hôtel de ville, six semaines avant la réalisation du projet sans excéder le délai de 2 mois après l'activité. »

Rés. #14-168  
Entente –  
Couverture en  
sécurité  
incendie et en  
désincarcéra-  
tion

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que le conseil municipal autorise madame Parise Cormier, maire et monsieur François Drouin, directeur général, à signer l'entente concernant la couverture en sécurité incendie et en désincarcération entre Boralex, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la Ville de Beaupré et les municipalités de Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges.

Rés. #14-169  
Demande  
moratoire –  
installation de  
compteurs de  
nouvelle  
génération par  
Hydro-  
Québec

Attendu que des citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ont manifesté leurs inquiétudes et préoccupations auprès de certains membres du conseil quant à l'intention d'Hydro-Québec d'installer à leur résidence des compteurs de nouvelle génération, dénommés « compteurs intelligents »;

Attendu qu'Hydro-Québec impose l'installation de ces compteurs à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis et ni avoir obtenu leur assentiment;

Attendu que le citoyen qui refuse d'accepter l'installation d'un tel nouveau compteur sur sa propriété est susceptible de se voir facturer par Hydro-Québec des frais importants de ce refus;

Attendu qu'il appert que les radiations électromagnétiques, mieux connues sous l'expression « micro ondes », émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées de ce compteur auraient une puissance de 900 à 920 MHz comparable aux ondes des téléphones cellulaires;

Attendu que ces ondes sont potentiellement cancérigènes selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS);

Attendu que ces ondes émanant de l'émetteur-récepteur s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et pourraient éventuellement contribuer au déclenchement possible d'une kyrielle de problèmes de santé pour la population exposée et plus particulièrement chez les personnes qui ont une hypersensibilité électromagnétique;

Attendu qu'il appert qu'Hydro-Québec n'a pas suffisamment démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs de six fois par année, ni les avantages que pourrait présenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

Attendu que le coût de remplacement des compteurs électromécaniques actuels ayant une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs dits « intelligents » d'une durée de vie d'à peine 15 ans représenterait une dépense injustifiée que tôt ou tard les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

abonnés devront absorber;

Attendu que le conseil sait que l'installation de ces nouveaux compteurs n'est pas régie par un encadrement réglementaire qui dépend des pouvoirs que l'Assemblée nationale accorde aux municipalités;

Attendu que l'Assemblée nationale adoptait, le 30 mai 2013, une motion à l'effet « Que l'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents »;

### En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent, appuyée par madame Louise Thouin et résolu:

- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges fasse sienne la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 30 mai 2013 et demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents;
- Que parallèlement, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges demande au gouvernement du Québec d'imposer à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquence en raison des risques potentiels qu'ils représentent pour la santé humaine;
- Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électro-pollution;
- Que le gouvernement du Québec exige qu'Hydro-Québec accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, et sans processus administratif ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété au dans son logement et ce, sans frais.

Pour : mesdames Florence Beauvent, Louise Thouin et Parise Cormier et monsieur Réjean Morency

Contre : messieurs Robert Pilote, Mark Cardwell et Léopold Michel

Rés. #14-170  
Participation  
financière  
MRC de La  
Côte-de-  
Beaupré –  
Fête de la  
Famille

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges organise sur son territoire le 12 juillet 2014 la Fête de la Famille;

### En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que la municipalité demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré une participation financière de 2 500 \$ pour l'aider à la réalisation de la Fête de la Famille qui aura lieu le 12 juillet 2014.

Rés. #14-171  
Contrat de  
pavage

Attendu que la municipalité est allée sur invitation pour les réparations de pavage;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Soumissionnaires	Conformité	Réparations mineures (tarif à la tonne)	Réparations majeures (tarif à la tonne)
Entreprise Godin	Non	197,00 \$	165,00 \$
Interblocks Blouin	Oui	210,00 \$	165,00 \$
Pavage Rolland	Oui	336,00 \$	226,00 \$
Fortier			
PE Pageau inc.	Oui	242,00\$	148,00 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour les réparations de pavage au plus bas soumissionnaire, soient : PE Pageau Inc. pour les réparations majeures de pavage, au montant de 148,00 \$ la tonne, et Interblocks Blouin pour les réparations mineures de pavage, au montant de 210,00 \$ la tonne.

Rés.#14-172  
Aide  
financière –  
Volet support  
à l'excellence

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Attendu que la municipalité a reçu quatre (4) demandes d'aide financière pour des épreuves de ski de fond et de ski alpin;

Attendu les recommandations positives du directeur des loisirs pour ces demandes de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde les subventions suivantes :

- une subvention de 300,00 \$ à Marie Corriveau pour sa participation à une compétition nationale de ski de fond qui a eu lieu le 19 mars 2014 à Corner Brook;
- une subvention de 150,00 \$ à Justine Lamontagne (Johanne Couture) pour sa participation à une compétition provinciale de ski alpin qui a eu lieu les 23 et 24 mars 2014 à Sutton,
- une subvention de 450,00 \$ à Érika Pépin (Myriam Dore) pour sa participation à une compétition provinciale de ski alpin qui a eu lieu du 8 au 11 mars 2014 et une compétition nationale qui a eu lieu du 28 au 30 mars 2014 à Sugarloaf,
- une subvention de 450,00 \$ à Antoine Émond (Hélène Painchaud) pour sa participation à une compétition provinciale de ski alpin qui a eu lieu du 8 au 11 mars 2014 à Stoneham et une compétition nationale qui a eu lieu du 27 au 30 mars 2014 à Sugarloaf.

Rés. #14-173  
Maire  
suppléant

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux désignent monsieur Mark Cardwell pour agir comme maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014.

Rés. #14-174  
Représentant  
PLUMobile

Attendu que monsieur Mark Carwell a mentionné qu'il ne désirait plus siéger au comité PLUMobile;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés.#14-175  
Représentant  
Comité de  
vigilance-Site  
enfouissement

Période de  
questions

Avis de  
motion

Période de  
questions

Fin de la  
séance

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment madame Parise Cormier pour représenter la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges auprès de PLUMobile (transport collectif et adapté).

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment monsieur Mark Cardwell pour représenter la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges auprès du comité de vigilance du site d'enfouissement à Saint-Tite-des-Caps.

La période de questions débute à 20 heures 55 et se termine à 21 heures 15.

Avis de motion est par la présente donné par madame Louise Thouin à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #00-407 concernant la circulation et autres règles concernant les chemins, et la sécurité routière dans la municipalité. Une dispense de lecture est demandée.

La période de questions débute à 21 heures 17 et se termine à 21 heures 28.

Levée de la séance à 21 heures 28.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier